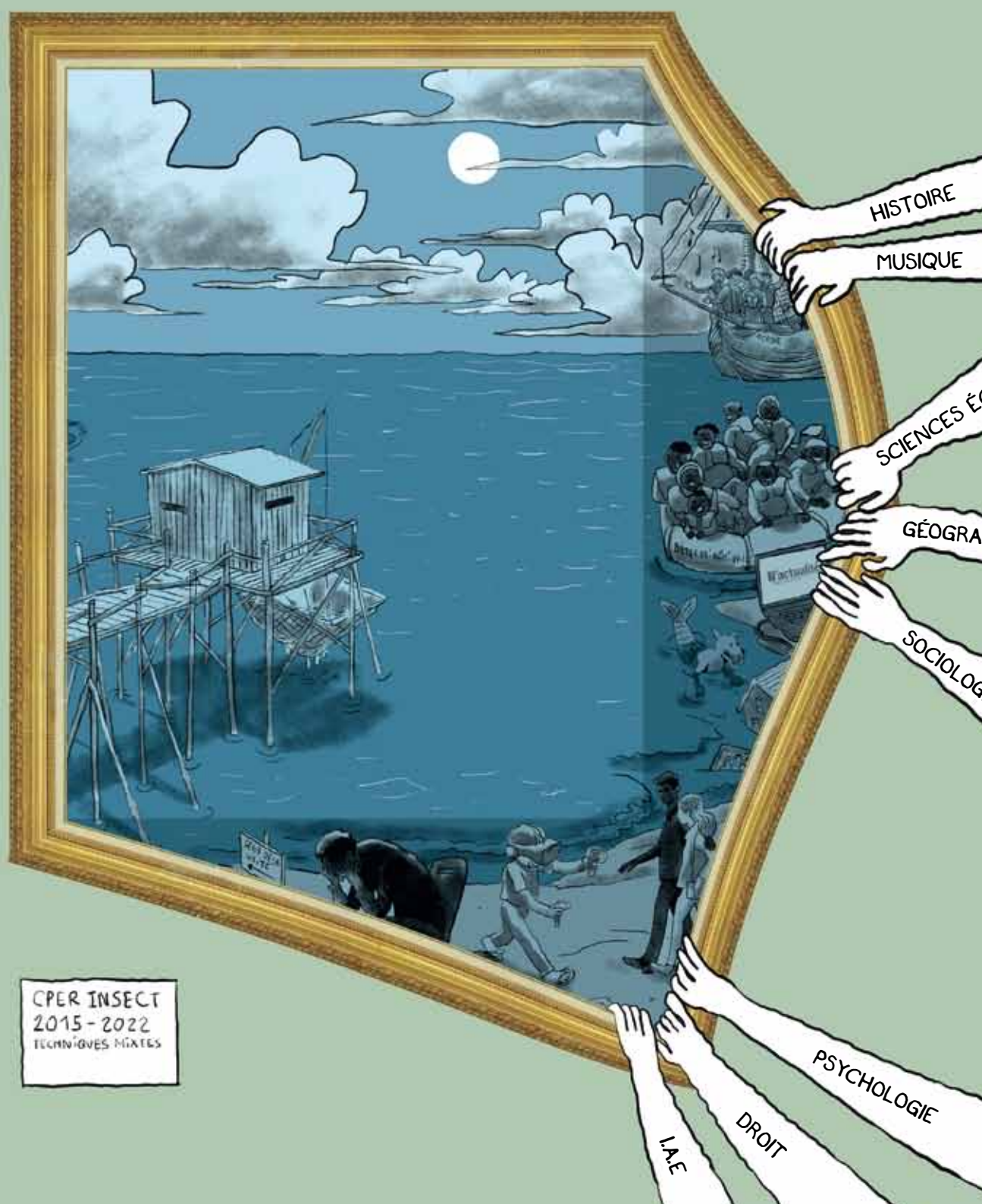


LES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES DANS TOUS LEURS ÉTATS

La recherche collective en action

Sous la direction de : Dominique Royoux, Sylvie Sap et Julien Gaillard

Éducation, citoyenneté et inclusion sociale



OPER INSECT
2015-2022
TECHNIQUES MIXTES

À L'HEURE OÙ LES DÉBATS sur l'identité nationale ou sur le retour du service militaire obligatoire occupent de plus en plus l'espace public, spécialement en période de crise ou d'incertitude, il paraissait pertinent de s'interroger, dans une perspective à la fois juridique et historique, sur l'éducation à la citoyenneté comme facteur d'unité et d'intégration. Sans doute n'est-il pas possible ici d'anticiper sur un avenir dont les contours peinent à se dessiner. La prégnance supposée d'un modèle républicain auquel l'on prête encore des vertus fédératrices, en dépit des assauts dont il est l'objet de la part des mouvements communautaristes, racistes et identitaires, est peut-être plus une vue de l'esprit qu'une réalité. Il n'en demeure pas moins que sa centralité dans le discours officiel conduit nécessairement à se pencher sur le thème de la citoyenneté. La République est le régime dans lequel tous les citoyens sont appelés à décider, par le biais des représentants qu'ils se sont choisis, ou, plus directement, au moyen de mécanismes consultatifs et participatifs, ou encore en mettant en œuvre les procédés de la contre-démocratie décrits par P. Rosanvallon qui visent à réintroduire le citoyen dans la procédure de décision. Or, si la République, en tant que forme démocratique d'exercice du pouvoir, repose sur l'implication nécessaire de ses membres, encore faut-il que l'individu devienne citoyen, c'est-à-dire cesse de penser au prisme de ses intérêts singuliers pour, s'en détachant, se hisser à la hauteur de l'intérêt général et répondre en cela au vœu rousseauiste. Pour y parvenir, il doit accomplir un effort qu'il n'a pas toujours la capacité de réaliser seul. Il a besoin d'être accompagné.

D'un point de vue historique, la III^e République incarne à cet égard une sorte d'âge d'or qui fait écho à une représentation souvent utopique du citoyen et de la place que lui assigne la modernité. Pour lever l'hypothèque monarchiste des commencements, ses dirigeants se sont employés à définir d'une part, les éléments constitutifs et caractéristiques de la citoyenneté française, articu-

lés autour de droits consacrés par la loi, et d'autre part, les institutions – école, armée, etc. – ayant vocation à en assurer la diffusion.

Ainsi par exemple, dans l'esprit des hommes du temps, l'enseignement primaire doit jouer un rôle de premier plan. C'est ainsi que les lois de 1881 et de 1882 le rendent gratuit et obligatoire tout en précisant qu'il « comprend l'instruction morale et civique ». Ces textes s'inscrivent en outre dans le mouvement de laïcisation : à la figure religieuse, se substitue celle de la nation comme nouveau sacré. Un soin tout particulier est notamment porté aux programmes scolaires. L'éducation à la citoyenneté porte finalement sur l'importance du vote et son bon exercice, la solidarité et l'égalité, l'obéissance aux lois... car il faut « stabiliser » la République naissante, même si les esclaves, les pauvres, les domestiques, les femmes, les enfants, attendront parfois longtemps avant d'être pleinement admis à la citoyenneté.

La République s'impose aussi en France au moment où s'épanouit la colonisation, cette « première mondialisation », dans laquelle les principales puissances européennes se lancent à corps perdu et les démocraties libérales en tête. Le thème de la citoyenneté prend un relief singulier dans les colonies avec ce paradoxe que l'éducation qui y est dispensée, souvent de façon parcimonieuse et avec l'aide de ce clergé dont on veut à tout prix combattre l'influence en métropole, de même que l'incorporation des indigènes dans une armée où ils obtiennent souvent une considération refusée dans la vie civile, ne produisent pas d'effets significatifs comme si, sous les tropiques, l'abolition de l'Ancien Régime n'était pas totalement consommée. Ainsi les programmes scolaires n'y sont pas les mêmes selon la nationalité de l'élève puisqu'aux enfants français s'appliquent ceux de la Métropole et aux populations locales des programmes « adaptés ».

Avec le soutien de :



Éducation, Citoyenneté et Inclusion Sociale

À l'heure où les débats sur l'identité nationale occupent de plus en plus l'espace public...



Particulièrement en période de crise et d'incertitude...



Il paraissait pertinent de s'interroger, dans une perspective à la fois juridique et historique, sur l'éducation à la citoyenneté comme facteur d'unité et d'intégration.

Comment un individu devient-il citoyen ?



Comment se hisser à la hauteur de l'intérêt général et le faire passer devant ses intérêts personnels ?



Pour y parvenir, l'Homme a parfois besoin d'un accompagnement : L'école, institution pédagogique et didactique joue ce rôle.

Notre objectif est donc d'établir un bilan sur l'enseignement dans le secondaire avec une étude comparée sur celui appliqué sous la III^{ème} République en métropole ainsi que dans les colonies.



En effet, d'un point de vue historique la III^{ème} République incarne l'âge d'or de la diffusion des valeurs citoyennes...

Afin de stabiliser cette république naissante, dès 1881, l'école devient gratuite et obligatoire...



...instruction morale et civique au programme.

Avec des différences notoires entre métropole et colonies...



Pour la première, le but est de former des citoyens aux vertus de la démocratie, d'inculquer une morale commune et laïque...



Pour la seconde, l'objectif étant de former des travailleurs, l'enseignement est plus technique.



la Nouvelle
Aquitaine.